

Transcription de la vidéo

## Tout sur les rentes

Avez-vous réfléchi à ce que sera votre revenu de retraite? Tout ne repose pas sur la constitution d'un pécule. Il faut accumuler votre pécule en vue de la retraite.

Les Canadiens vivent plus longtemps. L'espérance de vie moyenne est désormais de 82 ans, soit six ans de plus qu'en 1980!

Comment vous assurer que vous aurez suffisamment d'argent tout au long de la retraite?

Une partie de votre plan de retraite peut comprendre un revenu garanti au moyen d'une rente.

En termes simples, une rente est un placement à revenu garanti qui génère des versements en échange d'un placement ponctuel.

Le montant du revenu mensuel que vous recevez est une combinaison de plusieurs facteurs. Votre âge, votre sexe, le montant investi, le type de rente choisi, le type et la durée de la garantie et les taux d'intérêt.

Les contrats de rente peuvent être de trois types. Le premier est une rente viagère, dans le cadre de laquelle vous recevez un revenu à vie en fonction du montant investi. Le second est une rente viagère réversible. Lorsque l'un des conjoints décède, la rente continue d'être versée au conjoint survivant. Le troisième est une rente certaine, qui verse une rente pendant une période déterminée.

Une rente peut vous intéresser si vous cherchez un revenu garanti qui s'ajoute à d'autres sources de revenu à la retraite comme les versements mensuels de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada, ou si vous souhaitez établir un « revenu minimum » pour faire face à des dépenses fixes à la retraite.

Vous avez travaillé dur pour vous constituer un pécule. Une rente peut représenter un élément important de la planification de vos revenus de retraite. Parlez à votre conseiller des rentes et des autres options de revenu garanti.



© 2024 Manuvie. Les personnes et les situations évoquées sont fictives et toute ressemblance avec des personnes vivantes ou décédées serait pure coïncidence. Le présent document est proposé à titre indicatif seulement. Il n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique, comptable ou autre et les renseignements qu'il fournit ne doivent pas être considérés comme tels. Nombre des points analysés varient selon la province. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Sauf erreurs ou omissions. La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu au versement de commissions ou de commissions de suivi ainsi qu'au paiement de frais de gestion ou d'autres frais. Veuillez lire le prospectus des fonds avant d'effectuer un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur liquidative varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire

du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur. [Politique de protection des renseignements personnels](#)  
[www.manuvie.ca/accessibilite](http://www.manuvie.ca/accessibilite)